

## L'évolution de la dette publique de la France.

La dette publique est composée à 80% par la dette de l'Etat (10% pour les collectivités territoriales et 10% pour la sécurité sociale). Le rapport Péberau avait noté que la dette était issue du déficit cumulé des lois des finances. En effet, le dernier budget voté en équilibre date de 1974. La dynamique actuelle de la dette est inquiétante pour les générations futures.

En 2010, la dette publique représentait 82,9% du produit intérieur brut (PIB), c'est à dire environ 1600 milliards d'euros. La crise a fortement amplifié le phénomène car la dette était d'environ 63% du PIB avant la crise de 2008. La loi de programmation des finances publiques prévoit qu'elle pourrait être de 87% du PIB en 2013.

La dette publique est en augmentation du fait de l'importance des dépenses publiques (57% du PIB en 2011). Ce niveau s'explique notamment par une dépense structurelle importante à laquelle s'ajoute des dispositifs tels que le plan de relance (26 milliards d'euros), le grand emprunt (35 milliards d'euros), la participation au fonds européens de stabilité ou encore l'important déficit social.

Cette dynamique amène un risque de soutenabilité (effet "boule de neige") et engendre un effet d'éviction.